



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Fribourg, le 7 décembre 2016

Rapport à l'intention du Conseil d'Etat

Commission de l'enfance et de la jeunesse – bilan des activités 2013-2016

Madame la Présidente,
Madame la Conseillère d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

La loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) est entrée en vigueur en janvier 2007. La LEJ donne comme mission à l'Etat de Fribourg de mettre en place une politique de l'enfance et de la jeunesse globale et coordonnée visant le développement harmonieux des enfants et des jeunes. Cette politique doit être élaborée en se fondant sur la participation active de ces derniers et tenir compte de leur droit de s'exprimer et d'être entendus pour toute question qui les concerne.

Un poste de Délégué-e à l'enfance et à la jeunesse partagé entre deux déléguées, l'une francophone (à 60%) et l'autre alémanique (à 40%), a été créé au sein du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) dans le courant de l'année 2007. Après l'adoption du règlement de l'enfance et de la jeunesse (REJ) par le Conseil d'Etat en mars 2009, la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) a été mise sur pied en septembre 2009. La CEJ est composée de onze représentants-es de divers services de l'Etat et d'organisations actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse: Service de l'enfance et de la jeunesse (DSAS), Service de l'enseignement obligatoire (DICS), Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), Service de la formation professionnelle (DEE), Tribunal des mineurs (DSJ), Bureau de la médiation pénale pour les mineurs (DSJ), Association des communes fribourgeoises (Ville de Fribourg), Conseil des Jeunes, Réseau Frisbee des organisations fribourgeoises de l'enfance et de la jeunesse, Association fribourgeoise de l'animation socioculturelle (AFASC) et Fédération des crèches et des garderies fribourgeoises. La Commission est présidée par M. Stéphane Quéru, Chef du Service de l'enfance et de la jeunesse.

1. Missions de la CEJ

Organe consultatif du Conseil d'Etat, la CEJ a pour objectif de renforcer et d'améliorer la coordination des mesures d'encouragement, de protection et de participation des enfants et des jeunes qui vivent dans le canton de Fribourg. Elle est chargée selon la LEJ¹ et le REJ² **d'étudier les**

¹ Art. 14 LEJ

² Art. 13 REJ

questions relatives aux enfants et aux jeunes et de permettre aux enfants et aux jeunes de faire valoir leurs aspirations et leurs préoccupations par le biais de processus consultatifs et participatifs. Sur cette base, elle doit **préparer une stratégie cantonale** comprenant des priorités, des actions, des programmes et/ou des projets d'envergure cantonale; elle doit **proposer au Conseil d'Etat un plan d'action en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse** et émettre des recommandations à l'intention des communes.

En vertu de l'art. 13 lit. j REJ, la CEJ doit rédiger un rapport à la fin de chaque législature sur ses activités et sur la situation de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton avec des propositions de développement. Le présent rapport remplit la première exigence légale au terme des trois années d'existence de la CEJ. Le rapport «*Soutenir les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg - Etat des politiques actuelles et potentiel de développement*» qui fait l'état des lieux des politiques fribourgeoises de l'enfance et de la jeunesse a été publié en mars 2015 et a été transmis au Conseil d'Etat.

2. Compte rendu des activités de la CEJ

2.1. Préavisier les demandes de soutien pour les projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Entre janvier 2013 et décembre 2016, la CEJ a siégé à 29 reprises: à 7 reprises en 2013, à 7 reprises en 2014, à 7 reprises en 2015 et à 8 reprises pour l'ensemble de l'année 2016. Elle a tenu annuellement 4 séances dans le but de préavisier les projets d'enfants et de jeunes ou qui leur sont destinés. Ainsi sur **214** projets traités, **154 projets** ont été soutenus pour un montant de **703'791.00 francs** pendant cette période³ (voir annexe):

- > 25 projets en 2013 pour un montant de 164'150.00 francs,
- > 33 projets en 2014 pour un montant de 199'500.00 francs,
- > 56 projets en 2015 pour un montant de 170'000.00 francs,
- > 40 projets en 2016 pour un montant de 170'141.00 francs.

Sur la base de l'expérience accumulée, la CEJ a élaboré des **directives d'octroi** approuvées par la DSAS en septembre 2012. Des adaptations sont en cours pour s'adapter au mieux à la réalité du terrain et aux enjeux actuels.

La CEJ a également créé en collaboration avec le Service de la statistique une base de données qui permet d'avoir des statistiques précises des projets financés, par exemple: public-cible touché (petite enfance, enfance, adolescence, jeunes adultes), domaines d'action (formation, protection, promotion, participation), type de projets (animation socioculturelle, cultures des jeunes, gestion du savoir, coordination,...), origine géographique des projets (districts, régions alémanique et francophone), types d'organisations déposant des projets (groupe de jeunes, association locale, cantonale, nationale, communes,...).

Une telle statistique des projets soutenus entre 2007 et 2013 a été publiée dans le «Bilan d'activités 2007-2013 du Bureau de promotion des enfants et des jeunes» disponible sur le site internet du BPEJ: http://www.fr.ch/bpej/files/pdf74/BilanBPEJ_final_F1.pdf

³ Tous les projets soutenus sont listés dans une publication qui se trouve sur le site internet du BPEJ. Ils sont communiqués aux médias qui ont publié chaque année un compte rendu.

En 2014, la CEJ a décidé de conserver la sous-commission des demandes de soutien qui avait été instituée en 2010, mais de faire une demande à la DSAS de pouvoir siéger avec sa directrice de manière à pouvoir échanger directement des avis sur les projets. Cette demande a été acceptée par la DSAS ce qui implique que depuis le début de l'année 2015, la gestion trimestrielle des demandes de soutien a été simplifiée pour les déléguées puisque le nombre de séances a été réduit. En outre, le dialogue fécond entre les participant-e-s à la séance permet d'obtenir une meilleure connaissance des projets et de prendre des décisions équilibrées qui tiennent compte de plus de paramètres.

2.2. Mettre en place une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse globale et coordonnée

La CEJ a consacré les séances aux réflexions concernant le développement de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse.

Entre 2013 et 2015, elle a accordé plusieurs séances à l'élaboration, à la relecture, à la correction, puis à la validation du rapport «*Soutenir les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg - Etat des politiques actuelles et potentiel de développement*»⁴. Etant donné l'ampleur et la transversalité des politiques de l'enfance et de la jeunesse, il était nécessaire, selon elle, de fournir aux autorités une vue d'ensemble claire afin qu'une politique adaptée aux besoins du canton puisse être mise sur pied:

- > Quels sont les éléments fondamentaux de la politique de l'enfance et de la jeunesse?
- > En quoi consiste-t-elle concrètement aujourd'hui?
- > Qui sont les acteurs de cette politique dans le canton de Fribourg?
- > Quelle est l'actuelle répartition des tâches?
- > Quels sont les organes de coordination et de pilotage?
- > Quelles sont les problématiques proprement fribourgeoises?
- > Quelles sont les mesures à développer?

Il en est issu un rapport en deux volumes qui fait l'état des lieux des politiques fribourgeoises actuelles. Il décrit en détail les politiques de l'enfance et de la jeunesse menées par l'Etat de Fribourg en inventoriant les visions, les structures, les programmes et les projets en matière d'enfance et de jeunesse et en faisant le portrait de chacune des sept directions de l'Etat. Il présente également une étude de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (eesp) de Lausanne consacrée aux politiques communales fribourgeoises dans le domaine. Il lance des pistes de réflexion utiles au développement ultérieur d'une stratégie globale en mettant au centre de l'analyse le potentiel de coordination entre diverses structures ainsi que la capacité de pilotage du système global.

Le rapport repose sur deux enquêtes par questionnaire qui ont été faites, la première auprès de l'ensemble des services de l'Etat, et la seconde, auprès des communes fribourgeoises dont une sélection a de plus été auditionnée en *focus groups* sous l'égide des préfets.

Au cours de l'année 2014, la CEJ a décidé de déposer une demande auprès de l'Office fédéral des assurances sociales afin de lancer son projet de Stratégie cantonale 2015-2017 «Je participe!». Le projet fribourgeois ayant été accepté, la subvention fédérale de 450'000.- CHF obtenue pour 3 ans a permis d'organiser une première journée cantonale le 27 mars 2015 pour définir les priorités et les objectifs de la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse.

⁴ Publié en mars 2015, le rapport est disponible dans sa version longue et dans sa version résumée sur le site du BPEJ: http://www.fr.ch/bpej/fr/pub/je_participe_2015-2017/etat_des_lieux.htm

Ces priorités et objectifs de la politique de l'enfance et de la jeunesse sont:

Promouvoir une éducation globale

- > Soutenir les parents et familles dans leur tâche éducative
- > Renforcer l'animation enfance-jeunesse
- > Améliorer le conseil et le soutien dans la vie quotidienne

Encourager la participation et la citoyenneté

- > Promouvoir l'engagement social et le vivre ensemble
- > Promouvoir le droit de s'exprimer et d'être entendu
- > Favoriser l'insertion professionnelle

Promouvoir un cadre de vie épanouissant

- > Adapter les espaces de vie et la mobilité
- > Intégrer les nouveaux médias
- > Développer l'accueil extrafamilial

Une seconde journée a eu lieu le 14 octobre 2016. Elle a réuni elle aussi plus de 230 personnes, dont deux classes d'enfants et de jeunes, afin de définir les mesures concrètes qui devront être mises en œuvre sous la responsabilité de l'Etat et intégrées dans le plan de législature 2017-2021. Une troisième journée est prévue en novembre 2017 pour débattre avec les communes et les associations des mesures qu'elles pourraient mettre en place pour compléter le plan d'action de l'Etat.

Une organisation de projet a été spécialement mise en place pour piloter le projet de stratégie. Ainsi un Comité de pilotage a été constitué, dirigé par la Directrice de la DSAS et composé de représentants des différentes directions, des communes ainsi que du Conseil des jeunes. La CEJ s'est vue attribuée pour ce projet le rôle de groupe d'accompagnement, ce qui lui a permis de participer pleinement à la conception des journées cantonales alors que certains membres se sont investis en tant qu'animateurs ou intervenants dans les différents ateliers.

En parallèle, et fidèle à la mission que lui a confiée la LEJ, la CEJ a lancé un sondage auprès de 1100 enfants et jeunes de 6H et de 10H en janvier 2016 afin de récolter leurs avis sur certains objectifs de la stratégie, en particulier:

- > la participation au sein de la famille, de l'école et de la commune,
- > les activités de jeunesse extrascolaires,
- > les personnes de confiance sur lesquels ils peuvent compter dans leur entourage,
- > les espaces publics et la mobilité.

Les résultats de ce sondage sont disponibles sur le site internet du BPEJ.

Sur la base des travaux menés dans le cadre de la stratégie «Je participe!», la CEJ et le Comité de pilotage feront des propositions de priorités cantonales à l'intention du Conseil d'Etat au début de l'année 2017 et lui transmettront un catalogue d'actions pour la mise en œuvre. Le but est que la stratégie cantonale et le plan d'action de l'Etat soient adoptés par le Conseil d'Etat en mai 2017 afin que la politique de l'enfance et de la jeunesse puisse devenir un point du programme de législature 2017-2021.

2.3. Accompagnement de projets destinés aux enfants et aux jeunes

La CEJ a, dès 2013, également suivi de près le lancement de trois projets menés par le BPEJ. Il s'agit des projets «FriTime», de la création du «Réseau Frisbee des organisations de l'enfance et de la jeunesse» et des «Paysages éducatifs en Suisse». Pour plus d'informations, ces trois projets sont décrits sur les sites internet suivants: www.fritime.ch; www.frisbeenet.ch et www.fr.ch/pef.

Dans la conception du processus de stratégie, la CEJ a souhaité que des événements destinés aux enfants et aux jeunes soient également mis sur pied. C'est pourquoi, mandat a été donné au Réseau Frisbee de mettre en œuvre le projet «Action 72 heures» dans le canton de Fribourg. Du 10 au 13 septembre 2015, environ 30 projets ont eu lieu pendant trois jours avec plus de 500 enfants et jeunes impliqués dans tous les districts du canton. Frisbee a également reçu le mandat d'organiser un festival enfance-jeunesse qui a eu lieu le 21 mai 2016 sous le nom de Juvenalia et qui a réuni environ 3'000 enfants, jeunes et parents sur la place Python à Fribourg (www.juvenalia.ch)

Les travaux menés par la CEJ ont bénéficié du soutien expert et de l'infrastructure administrative du Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse.

Anne Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Stéphane Quéru
Président de la CEJ

Copie

—

Aux membres de la CEJ